

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 SEPTEMBRE 2018**

Délibération
n° 2018.09.087.B

**Contrats
d'assurances risques
automobiles,
dommages aux biens
et responsabilité
civile de
GrandAngoulême
(3 lots) - Lancement
d'un appel d'offres**

LE SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 août 2018**

Secrétaire de séance : Alain THOMAS

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jean REVEREAULT, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.09.087.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

CONTRATS D'ASSURANCES RISQUES AUTOMOBILES, DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITE CIVILE DE GRANDANGOULEME (3 LOTS) - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES

Les marchés d'assurance de GrandAngoulême arrivent à échéance le 31 décembre 2018.

Afin d'assurer la continuité de couverture de l'ensemble de ces risques à compter du 1^{er} janvier 2019, il convient de lancer une consultation selon l'allotissement suivant :

	Estimation en € HT sur la durée totale
▪ Lot n°1 : Risques automobiles :	810 000,00 €
▪ Lot n°2 : Dommages aux biens :	450 000,00 €
▪ Lot n°3 : Responsabilité civile :	360 000,00 €
Total :	1 620 000,00 €

Les marchés prendront effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de six ans.

La consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément au titre II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 25, 33, 36, 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises concernant le renouvellement des marchés d'assurance.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en qualité de Vice-Présidente en charge de la commande publique, à signer les marchés à intervenir, éventuellement les marchés négociés en cas d'appel d'offre infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal et aux budgets annexes - article 616.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

10 septembre 2018

Affiché le :

10 septembre 2018